



les deux seuls imprégnés connus de concert avec ceux qui formeront la compagnie qui se chargera de faire ce canal, à l'ouest au sud du fleuve, à tel point que la compagnie jugera convenable entre le village de Longueuil et le lac St. François.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

DEBATS.

Vendredi, 16 mai 1866.

Vote de Non-Confiance.—(suite)

L'hon. M. SPENCE reprend les débats ajournés hier. Il dit que le gouvernement est formé des hommes modérés de tous les partis, et que la coalition a été amenée par les divisions des partis lors de la défaite du ministre Hincks. Cette administration a été censurée, mais c'est le sort de toutes les administrations. Elle a fait beaucoup depuis sa formation; elle a réglé les questions des réserves du clergé, de la tenue des élections, des municipalités du Bas-Canada, le traité de réciprocité, le bill du conseil législatif. Tandis que le député de Lambton a fait beaucoup pour détruire l'unité de son propre parti, le gouvernement est uni dans sa politique. Lorsque ce gouvernement cessera d'exister, toutes les questions épineuses auront été réglées, et la postérité le remerciera d'avoir réglé la question des réserves du clergé. (Applaudissements ironiques.)

Parlant alors des accusations de corruption et d'impécunies portées contre le ministre, M. Spence entre dans une longue défense de l'administration du département des postes, et rend compte des causes du déficit qui y existe. Il dit que lorsque ce département fut transporté au gouvernement provincial, le gouvernement anglais tira un revenu considérable du bureau de poste. Depuis ce temps la population a été beaucoup augmentée, et le nombre des bureaux de poste a augmenté de 600 en 1851, à 1400 en 1856; les salaires ont été augmentés; les taux de port diminués; les journaux circulent gratuitement; les communications télégraphiques ont aussi eu pour effet de diminuer les revenus de la poste; ainsi que l'augmentation des prix sur les petits transports. Il termine en disant que les dépenses occasionnées par l'augmentation des envois des chambres du parlement et des divers officiers publics sont très considérables, et que cela ne rapporte aucun revenu.

M. Spence retourne alors au député de Lambton et l'accuse d'avoir demandé à des membres ministériel de faire signer des pétitions contre les écoles séparées.

M. BROWN nie le fait et somme M. Spence de nommer le membre.

M. SPENCE.—C'est le député de South Oxford (Dr. Cook).

M. BROWN nie de nouveau et en demande la preuve.

M. SPENCE parle alors des accusations portées contre lui relativement à sa réputation de la plateforme de Hulton, et il dit qu'il n'a jamais signé cette plateforme du parti réformiste.

Après l'ajournement de six heures, M. Spence reprend son discours et dit qu'il s'était trompé en disant que le député de Lambton avait demandé au Dr. Cook de faire circuler des pétitions contre les écoles séparées, afin de diviser le parti libéral. Les pétitions que M. Brown a fait circuler de cette manière demandant la représentation basée sur la population. (Ecoutez! écoutez! et rires du côté de l'opposition.)

Après une longue attaque contre M. Brown, M. Spence critique la motion devant la chambre et dit qu'elle est à peu près la même que celle de M. Papin, mais qu'elle a été faite parce que, dans le cas où l'administration serait démise, il vaudrait mieux, suivant l'opposition, que le gouverneur appelle M. Hulton plutôt que M. Papin à former une administration. Il voudrait bien savoir quel est le chef de l'opposition ce soir.

M. SIDNEY SMITH.—Le maître des postes voudrait-il bien nous dire quel est le chef actuel du gouvernement? (Rires.)

M. SPENCE se plaint que la motion n'a pas assez précisée et qu'elle contient la question du siège du gouvernement. Il pense que cela a été introduit afin de lui donner le poids qu'elle n'aurait pas autrement, car l'opposition sait bien que le gouvernement possède la confiance du pays. (Oh! oh! et rires.)

M. MURNEY.—Le gouvernement n'a pas même confiance en lui-même. (Ecoutez!) M. SPENCE continue à dire que si les ministres avaient une raison plus forte que toutes les autres pour se maintenir au pouvoir, c'était afin d'empêcher les hommes comme M. Brown d'y arriver. Si les membres qui ont toujours supporté le gouvernement ont plus de confiance dans le député de Lambton, ils peuvent voter pour cette motion, et dans ce cas (M. S.) est prêt de se retirer de la vie publique ou à passer sur les bancs de l'opposition. Le gouvernement ne désire maintenir l'union; et il fera tout en son pouvoir pour cela. Quant à la question du siège du gouvernement, il (M. S.) a toujours voté contre Québec, mais puisque la chambre a déclaré vouloir l'établir là, le gouverneur devrait proposer un vote d'argent pour y construire les édifices publics. Le gouvernement actuel a toujours fait son possible pour servir les intérêts du pays—pour maintenir la paix entre les deux sections de la province—et pour étendre, si c'est possible, l'amertume de l'esprit de parti. Mais si le tems est arrivé où il ne peut plus être utile dans l'administration des affaires de l'Etat, la chambre le dira ce soir par un vote non équivoque; et il désire que ceux qui sont disposés à supporter le gouvernement, sachent que le vote de ce soir devra être regardé simplement comme un vote de confiance ou de non-confiance dans l'administration.

M. BROWN réplique à M. Spence sur ses attaques personnelles, puis il dit que, relativement à la plateforme de Hulton, M. Spence n'était pas accusé d'avoir signé, mais d'y avoir donné son assentiment. Une lettre du président de la convention a été publiée, déclarant positivement que M. Spence n'avait approuvé et admis. Il lance ensuite M. Spence pour avoir avancé une fausseté à propos des pétitions relatives aux écoles séparées, et, au lieu d'une simple réclamation lorsqu'il en fut convaincu, d'avoir essayé de s'y sustreindre en le répétant sous une autre forme.

M. SIDNEY SMITH dit que jusqu'à tout dernièrement il a toujours supporté fermement l'administration, et par conséquent il croit nécessaire de faire quelques remarques purement personnelles sur sa position. Il a opposé le gouvernement sur le bill de police

et sur l'augmentation des salaires des ministres; mais il est peut-être devenu partiellement responsable de ces actes en supportant ensuite le gouvernement durant cette session. Mais il a maintenant de bonnes raisons pour passer à l'opposition.

M. A. MORRISON.—Nommés-les. M. SMITH.—Lorsque le député de North Simcoe retournera devant ses constituants, il recevra sans doute leurs remerciements pour avoir envoyé le siège du gouvernement à Québec.

M. A. MORRISON.—Dans tous les cas, vos constituants vous renverront. M. SMITH.—Peut-être en effet le feront-ils parce que j'ai si longtemps soutenu l'administration actuelle. (Rires.) Il veut en avoir le cœur net et admet qu'il a commis une grave erreur en donnant son appui au gouvernement. Cependant pour se justifier, il dit qu'il a opposé le gouvernement sur la question des réserves, et que s'il eût été dans la chambre lorsqu'il s'est agi de renvoyer le député de Niagara (M. Morrison) à ses constituants, il aurait voté contre le gouvernement, comme l'a fait le député de Peterborough (son frère.) La conduite de l'administration en cette occasion est une des raisons pour lesquelles il a perdu confiance en elle; et une autre raison est la déclaration extraordinaire du maître-général des postes, qui a dit alors qu'il se cramponnait au pouvoir jusqu'à ce que les briques de la chambre croulent lui tombent sur la tête. (Rires.) Depuis il a pensé que M. Spence n'était plus ce patriote pur et désintéressé qu'il voyait en lui. Ensuite l'ordre de quelques millions d'acres de terres en faveur du chemin de fer du Nord, imposé au ministre par la menace de résignation de M. Cauchon, lui a fait croire que les choses n'allaient pas comme elles devaient aller; et lorsque le gouvernement vient proposer un vote de £50,000 pour établir permanentement le siège du gouvernement à Québec, il ne peut le soutenir plus longtemps. M. Spence a demandé aux réformistes de la chambre s'ils étaient prêts, en rotant par la motion de M. Hulton, à adopter le député de Lambton pour chef. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire, en passant à l'opposition, de suivre le député de Lambton, et à des membres dans l'opposition dont il ne partagera jamais les opinions; mais quelles que soient les différences entre les membres de l'opposition, il demande aux ministres si elles sont si grandes. (Ecoutez!) Il votera en faveur de la motion avec plaisir pour deux raisons: d'abord parce qu'elle propose un vote de non-confiance dans l'administration, et ensuite parce qu'elle s'oppose à une allocation d'argent pour établir le siège du gouvernement à Québec, et il est certain d'être approuvé de ses constituants dans cette démarche, s'ils n'approuvent pas d'avoir si longtemps soutenu l'administration. (Ecoutez! et rires.) Il pense que la coalition était nécessaire pour régler les questions des réserves, de la tenue et du conseil législatif; mais à présent qu'elles sont réglées, elle n'a plus de raison d'être, malgré que le maître-général des postes veuille se maintenir au pouvoir à tout prix. L'administration prétend qu'il n'y a pas de matériaux dans la chambre pour former une administration; alors qu'elle conseille à Son Excellence de dissoudre les chambres, et on trouvera bien dans le pays des hommes capables de former une bien meilleure administration que celle d'aujourd'hui.

M. HULTON se lève pour faire une explication de la part de son collègue, M. Young, qui a été attaqué en son absence hier soir par l'inspecteur-général de la machine à vapeur inqualifiable. On se rappelle que l'inspecteur-général a affirmé que le système de tirage des agents de la banque sur des certificats de bureau des travaux publics, qui était commenté et condamné par son collègue dans son rapport du comité sur les comptes publics, avait été introduit par M. Young, et ayant ignoré ce mensonge de cette assertion, il (M. H.) a reçu la réponse suivante: "J'ai télégraphié à M. Cayley que son avis est complètement faux sous tous les rapports, et que j'espère qu'il le rectifiera. Le système existait depuis longtemps avant moi, et c'était une des choses que je me proposais de réformer." (M. Young n'a été en office que dix mois.) "L'ancien de M. Cayley n'a pas l'ombre de vérité,—ce que M. Begley peut aisément prouver." M. Cayley a reçu une dépêche semblable il y a quelques heures, mais il a attendu en vain pour le voir se lever et rendre à M. Young la justice de contredire les calomnies qu'il avait avancées. (Ecoutez!)

M. CAYLEY dit qu'en effet il a reçu une dépêche de M. Young, mais qu'il n'a pas eu le temps de lire devant la chambre avant d'avoir vu M. Begley.

Le Dr. CLARK dit que ses constituants le lui ont en effet parce qu'il a voté pour établir le siège du gouvernement à Québec, mais qu'il ne s'occupe pas de cela puisqu'il a voté d'après sa conscience, sans égard à aucune considération pécuniaire.

M. POWELL dit qu'avant toujours été en faveur de la permanence du siège du gouvernement, il aurait voté contre la motion de M. Papin, parce que le gouvernement ne demandait pas de choisir Québec pour être la capitale permanente, mais qu'il était dans les estimés une allocation pour se conformer aux désirs de la chambre. L'hon. membre pour Montréal a dit qu'après Montréal il choisirait Québec pour être le siège du gouvernement.

M. HULTON.—Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que je croyais Montréal la place la plus avantageuse, mais que, comme partisan de l'union, je croyais que le choix de la capitale était restreint entre Montréal, Ottawa et Kingston, et que toute tentative de l'établir à l'une ou l'autre extrémité de la province mettrait l'union en danger.

M. POWELL dit que si l'union ne tient qu'à un lien misérable, il vaut mieux la dissoudre de suite. Quant à la conduite du gouvernement sur cette question, il pense qu'il est prêt à adopter n'importe quelle conduite que lui suggèrerait la majorité de la chambre, car il n'a pas assez de courage pour prendre l'initiative dans cette question, qui réclame l'exercice de la prérogative royale. Mais la motion de M. Papin est contenue dans celle de M. Hulton, et il ne croit pas qu'un seul membre puisse dire que l'administration n'a pas dépassé les justes espérances du pays sur cette question, depuis Sandwith jusqu'à Gaspé. Il ne sait pas quel sera l'effet de cette motion si elle est renvoyée; mais il ne pense pas que le ministre doive résigner, ou qu'une partie doive résigner, si la majorité des membres de l'Haut-Canada se prononce en faveur de la motion. Il ne devrait pas avoir de ligne de division entre l'Haut et le Bas-Canada, et il adopte les principes du député de Lambton sous ce rapport—ainsi que pour la représentation basée sur la population. Une

des grandes raisons pour lesquelles il s'oppose à l'administration, c'est qu'elle n'a pas l'habitude d'éclaircir les distinctions qui existent entre les deux provinces. Elle a suivi une ligne de conduite, relativement aux écoles séparées, répudiée par l'Haut-Canada, et elle demande à la chambre le contrôle des argens à être distribués dans le Bas-Canada. Il espère que la coalition se conduirait autrement. Il dit qu'il a toujours regardé, depuis le commencement jusqu'à aujourd'hui, d'avoir supporté l'administration; mais qu'il l'a fait parce qu'il ne voulait pas se séparer de ses amis les conservateurs de l'Haut-Canada, et qu'il craignait de voir MM. Brown et J. S. McDonald monter au pouvoir.—Si l'administration actuelle a hérité des questions des réserves du clergé et du conseil législatif, elle a aussi hérité de "la corruption qui caractérise le dernier gouvernement." (Ecoutez!) Il ne veut pas dire que les ministres actuels aient des inclinations naturelles plus corrompues que celles des autres hommes, mais il sent qu'il y a quelque chose de radicalement mauvais dans le système (écoutez!) par lequel ce pays est gouverné, et il en désire la discontinuation. Par notre système de gouvernement responsable, les ministres sont obligés de se soumettre à la volonté des représentants du peuple, et de maintenir leur position en achetant ces représentants, d'un autre côté les représentants sont influencés par le patronage exercé par l'exécutif. (Ecoutez!) Ce système est mauvais, il veut le voir discontinuer; mais s'il l'est, il veut aussi voir le gouvernement entre les mains d'un parti, et non d'une coalition. La coalition a été basée sur l'abandon de tous les principes. Il parle ensuite de la tentative des ministres de débaucher Sir Allan McNab, et dit qu'il ne croit pas que la chambre représente l'opinion du pays. Il dit que l'administration serait prête à adopter n'importe quelle conduite, même si elle était basée sur les principes du député de Lambton, afin de se maintenir au pouvoir. Le gouvernement est incapable de prendre l'initiative d'aucune mesure et de commander à l'opinion publique. Il n'a donc plus aucune confiance dans cette administration, et il espère qu'elle recevra ce soir son coup de mort, et il sera heureux de l'entendre.

M. CAUCHON dit que comme il a été porté des accusations contre divers bureaux du gouvernement, il aurait aimé qu'elles fussent plus précises. Dès le commencement de l'administration, il fut nommé un comité présidé par M. Galt pour s'enquérir du département des terres. Il y a eu des témoignages donnés par certains officiers du département, et lorsque des témoignages contraires furent donnés par d'autres officiers, ils ont été mis de côté et n'ont pas été publiés.

M. GALT.—De quels témoignages parlez-vous? M. CAUCHON parle de celui de M. Dawson. Le comité accepta les témoignages condamnant certain mode d'action dans la conduite des affaires du département; mais il supprima les témoignages contraires.

M. GALT.—Cela est parfaitement inexact. Il est vrai que tous les témoignages ont dû être laissés entre les mains du greffier, pour être imprimés à la fin de la session. Le comité fit son rapport le dernier jour de la session. S'il en a été omis quelque partie, ce n'est certainement pas ma faute. Le comité n'avait aucune intention de supprimer une partie des témoignages. Au contraire, son propre rapport montre qu'il recommande que ces témoignages soient pris de nouveau par un nouveau comité durant cette session. Le commissaire des terres est donc complètement dans l'erreur s'il croit que le comité avait la moindre intention de faire quelque injustice à n'importe qui.

M. CAUCHON.—Voici le fait: M. Langton dit que la seule sûreté pour déterminer si tous les comptes approuvés ont été exactement payés ou non, consiste dans la publication de toutes les recettes chaque année. Cette idée est entièrement prise des suggestions faites dans le département. En effet cette idée vient du département, et M. Langton a en toutes les occasions de connaître les faits relatifs au département des terres. Il (M. C.) a même dit à M. Young qu'il adopterait toutes les suggestions de réformes qu'il pourrait suggérer, si elles approuvées. Il n'a pu faire toutes les améliorations désirées durant cette session, car il n'a pas eu le tems, mais il en a fait beaucoup. Il a démis des employés et des agents qui ne faisaient pas leur devoir. M. Cauchon lui lit un extrait d'une lettre de M. Ford qui dit que M. Langton a déposé devant le comité sur les comptes publics, qu'il avait trouvé une différence de £10,000, dont il ne peut se rendre compte, dans les comptes du département des terres, tandis qu'il (M. Langton) n'a jamais demandé à voir et n'a jamais vu et examiné les comptes et les livres du département; qu'il n'a jamais pris le trouble de s'assurer si les feuilles de balances qui lui furent fournies correspondaient avec les balances du grand livre; qu'il est venu à la recouvrance général, mais qu'un état correspondant paraissait dans les comptes de dépôts, et dans les comptes des agents, ainsi que le montrait la feuille de balances. M. Cauchon dit que les pièces justificatives de tous les comptes de son département se trouvent dans le bureau, mais que M. Langton ne les a pas examinés, et qu'il en fait une accusation contre lui. Il admet qu'il y avait une somme de £25000 portée dans les comptes comme recettes des droits sur les bois, qui n'aurait pas dû y être trouvée parce qu'elle n'était pas collectée; et mais le fait était mentionné dans les livres, et elle aurait dû être portée au crédit du gouvernement ou sur la dette de M. Stuart, l'agent à Québec. Il pense donc qu'il est injuste de l'accuser de maladministration lorsqu'il fait tout en son pouvoir pour bien administrer son département, et il est certain que, malgré les accusations portées contre lui, ses constituants l'approuveront dans sa conduite.

M. GALT dit que relativement à l'accusation de M. Cauchon contre le comité sur les comptes publics, qu'il a supprimé des témoignages, il dira seulement que les rapports auxquels il a fait allusion étaient très volumineux, contenant les détails des limites de licences de coupes de bois. Une réputation était attachée à chacun. Le comité vit que l'impression de cette masse de rapports aurait coûté plusieurs centaines de louis, et il ne voyait pas qu'il pût aller aucun bien de leur publication. Il n'y eut aucune suppression des livres, et le comité ne mena aucun sentiment hostile envers le commissaire des terres.

M. JACKSON (parlant du côté de l'opposition) dit qu'avant toujours supporté le gouvernement doit faire partie le maître-général des postes (M. Spence), il veut faire quelques remarques sur ce qu'il a dit. Il est prêt à admettre que M. Spence a suivi les engagements qu'il avait pris envers le parti réformiste, durant la dernière session, en entrant dans le gouvernement. Il pense que la coalition était nécessaire lorsqu'elle fut formée, afin de mener à bonne fin les mesures que lui légua l'administration précédente, et qui dirisaient la chambre de manière qu'il était impossible à un seul parti de la régler. Il admet néanmoins que la coalition est peut-être la punition infligée au parti réformiste parce qu'il s'est départi de ses principes. Un gouvernement de coalition ne peut être que le dispensateur du patronage, et on l'a vu durant toute la durée de ce gouvernement à chaque fois qu'il survient quelques difficultés parmi les adhérents au gouvernement, vite celui-ci faisait usage de son patronage afin de se maintenir en contenant tous les mécontents à leur tour.

M. JACKSON dit ensuite que M. Spence était le représentant des réformistes de l'Haut-Canada dans la coalition, et que ces réformistes ayant donné des preuves non équivoques, par leurs votes depuis quelque tems, qu'ils n'avaient plus aucune confiance dans l'administration, il (M. Spence) devait résigner, comme il l'avait promis. MM. Conger et Niles le lui ont intimé formellement, et cela était suffisant pour qu'il se retirât immédiatement, sans que les membres réformistes le lui disent en propres termes. En ne le faisant pas, il a aussi perdu leur confiance et leur respect. Il ridiculise ensuite M. Cauchon qui, dans tout son discours, n'a cherché qu'à condamner la conduite de M. Langton, au lieu de défendre le gouvernement et de tâcher d'obtenir un vote de confiance. L'inspecteur-général réclame comme un acte loisible, hier soir, la nomination de ce monsieur comme auditeur-trésorier, et aujourd'hui M. Cauchon vient le condamner et le déclarer incapable de remplir sa tâche. Il blâme M. Cauchon d'avoir cherché à s'élever devant la chambre au-dessus des officiers subordonnés de son bureau, en disant qu'ils étaient incapables, paresseux et malhonnêtes, et qu'il avait fait de grandes dépenses pour les maintenir à leur poste. M. JACKSON dit ensuite que l'accession de M. Morrison à l'administration n'a pas augmenté la confiance de la chambre, et que son acceptation d'office n'a servi qu'à lui faire perdre la confiance de ses amis. Il blâme encore M. Spence d'avoir mal expliqué la résignation de M. Ross, et il dit qu'il ne possède pas, non plus que ses collègues, la vertu de vérité. Il blâme le gouvernement d'avoir fait de la question du siège du gouvernement une question ouverte, et il regarde le vote sur la motion de M. Hulton comme devant décider si le siège du gouvernement sera établi à Québec et s'il sera voté £50,000 dans ce but. Il désire le maintien de l'union; mais il croit qu'il est très impolitique d'établir le siège du gouvernement à Québec. Il votera donc en faveur de la motion du député de Montréal.

M. MURNEY propose l'ajournement, et après quelque discussion dans laquelle M. O'Farrell se fit donner une séance par O'Farrell, et M. Powell comprit l'administration à une heure, la chambre s'ajourna au lundi sans voter sur la motion de M. Hulton. Il était une heure du matin.

Portrait d'un bon marché.—Un excellent portrait de Perry Davis, l'inventeur de cette excellente préparation, dans un petit cadre en bois, se trouve au prix de 12 cents avec une bouteille de ce célèbre remède universel.

Quelques renseignements des journaux. Selon le *Washington Herald*, un homme fort désagréable et non doué d'une faible intelligence, qui n'est resté qu'un instant en cette occasion, mais qui a été remarqué par le moyen du *Washington Herald*, est parvenu à un plan d'attaque de reconnaître au général l'existence de ce remède. "J'ai assez peu de confiance dans les remèdes brevetés, mais pour celui-ci je suis persuadé que la bonté de ce remède est telle qu'il n'y a pas de mal à l'essayer.—Vraiment à vous."

JONA R. CHILDS, Editeur du *Chicopee Telegraph*. "Chicopee, Mass., le 25 mai 1866." "Nulle bouteille n'est bonne à moins que l'enveloppe ne soit signée du nom de I. Childs. Offrez au public chez lettres agents dans toutes les villes des Etats-Unis et du Canada." 12 mai—d.

Morure d'un serpent à Sonnettes guéri en cinq minutes par le Pain Killer.—Lisez ceci. St. Louis, Mo., 30 août 1861. MM. Perry Davis et Fils.—Un serpent à sonnettes m'a mordu à la jambe par un serpent à sonnettes, dont il souffrait horriblement. La famille ayant par hasard dans la maison, quelques bouteilles de votre remède, j'en ai pris une et j'en ai fait usage. En deux heures, j'étais guéri, et je n'ai eu aucune douleur ou aucun effet de la morsure, excepté la bonté de la chair qui se cicatrise facilement, et le jeune homme put reprendre ses occupations sans plus de délai.

En donnant publiquement à ce fait dans votre journal pour la distribution au Sud d'Ouest, et dans les pays où les reptiles venimeux abondent plus ou moins, vous servicez la cause de l'humanité, et vous faites un acte de bienfaisance, comme étant un remède certain et efficace. Votre, etc.

EDOUARD R. PALLER, Pasteur de l'Eglise Réformée, St. Joseph, Mass. En vente chez M. Lavoie, Sauvage et Cie., St. L. Lavoie et Cie., Dr. Paulin, John Gardner, W. E. Bowman, et chez tous les pharmaciens du Canada. 19 mai—d.

EXTRAIT D'UNE LETTRE D'UN AMI.—FAITS AITÉS à votre santé. Le printemps est en train d'être en bon état, et nous sommes en train de nous en aller en bonne santé. Ecoutez la voix de la prudence qui vous dit:—Conservez votre santé en vous protégeant par le moyen de votre remède. Le système de l'Intérieur comme à l'extérieur; purifiez votre sang et libérez vos organes digestifs de leurs encombrements avec les cholestères de P&F; la médecine adoucie n'est qu'un moyen de vous préserver. Comme il y a des personnes qui font peu d'attention à la vie et à la santé, nous les mettons en garde contre le danger de la mort, et nous les engageons à se préserver de la mort. Celle qui est donnée par les fontaines de la nature n'a jamais fait de mal à personne, et a sauvé à vie de milliers de personnes, dont beaucoup paraissent être en bon état, et qui ne peuvent pas se débarrasser d'une mauvaise constitution. Si vous n'avez pas encore, gâché votre santé, commencez à vous débarrasser de vos mauvaises habitudes, et prenez-en votre part de tems à la faire, et prenez-en votre part de tems à la faire, et prenez-en votre part de tems à la faire. En en faisant usage vous n'avez rien à regretter et beaucoup à gagner.

Voquez le certificat de Son Honneur l'Ex-Maire de St. J. J'ai conseillé à un grand nombre de malades de faire usage des Eaux de Plombières, et j'en ai vu toujours éprouver un grand bien; secondant l'opinion de l'opinion, augmentant l'appétit, et agissant doucement sur le système nerveux, et sur les organes digestifs, et particulièrement sur les reins, et les intestins, et particulièrement sur les reins. Les intestins viennent à se redresser.

NOUVELLES ANNONCES.

Bazar, ce soir. Voyage à Terrebonne, dimanche. Départs réguliers du *Terrebonne*. Ligne de steamers pour Québec.—H. F. Scott. Soumissions pour place d'inspecteur de la cité.—Corporation de l'Intendant de l'Etat.—Québec.—do. Catalogue de Lamoth et Rolland. Hôtel à la Côte des Neiges.—Th. Rapin. Ferme à vendre. Déménagement.—S. Warrington. Assurance.—W. Turner. Epicerie.—P. T. Mason et fils. Do. L. E. Meun. Peintures.—C. G. May. Meubles.—O. McGarvey. VENTES PAR ENCHÈRES. Meubles, aujourd'hui.—Fisher et Cie. Marchandises, demain.—do. Epicerie, demain.—J. G. Shipway. Marchandises, aujourd'hui.—Benning et Barsillon. Fonds, demain.—do. Fonds de Banque, le 29—do.

LE PAYS.

MONTREAL.

Mardi, 27 Mai 1866.

Le Nouveau Ministère.

Une dépêche télégraphique reçue hier après-midi, nous apprend que le nouveau ministère a été formé samedi.

L'hon. col. Taché est premier et orateur du conseil législatif; M. J. A. Macdonald, procureur-général, et chef dans la chambre basse; M. G. E. Cartier, procureur-général Est; M. Terrill (de Stanstead) est nommé secrétaire provincial; M. Vonklohn est nommé président du conseil. M. Drummond se retire, et tous les autres restent comme ils étaient. Le parlement sera dissout et il y aura de nouvelles élections générales.

Voici maintenant la dépêche télégraphique reçue hier soir: Toronto, 26 mai. "Cet après-midi, le sol.-gén. Smith a proposé l'émission de writs d'élections pour le comté de Stanstead et la ville de Niagara, dont les représentants ont accepté un siège au conseil exécutif.

Les explications au sujet des nouveaux arrangements ministériels ont ensuite eu lieu. Après que Sir Allan McNab eut adressé à la chambre, MM. J. A. Macdonald, Rhodes, Loranger, Rankin et Turcotte parurent.

MM. Loranger et Rhodes se déclarèrent fortement contre le nouveau ministère, et M. Turcotte parut au moment de l'ajournement de six heures.

Le ministère tel que reconstitué n'a aucune chance de vie, et il va essayer de se retirer avant de nouvelles élections générales, mais nous pouvons lui prédire une défaite bien méritée. Puisque M. Loranger s'est déclaré contre le ministère, cela semble indiquer que M. Drummond passe à l'opposition, car le premier reçoit ses inspirations du second.

La Crise Ministérielle.

Au moment où nous écrivions, nous ne savons encore rien de précis sur les nouveaux arrangements ministériels; mais nous avons reçu, samedi soir, la dépêche télégraphique suivante: M. Drummond refuse de servir dans le ministère Taché, et il sera probablement remplacé comme procureur-général par M. Cartier. M. Terrill, de Stanstead, succède à M. Ross qui lui aura place comme solliciteur-général; et M. Polette, des Trois-Rivières, prendra la place de M. Cartier comme secrétaire provincial. M. Seymour, dit-on, remplacera Sir Allan McNab.

Il est donc bien vrai que le col. Taché a été appelé à former l'administration, et qu'il s'est adjoint M. J. A. Macdonald pour accomplir cette tâche. Diverses rumeurs, toutes plus absurdes les unes que les autres, ont circulé depuis mercredi dernier, et la dernière est celle que nous publions plus haut. Si cette rumeur était fondée, nous sommes certains qu'un ministère composé de cette manière ne pourrait se maintenir vingt-quatre heures. Et nous pensons que, quels que soient les ministres choisis pour le Bas-Canada, bien peu d'hommes du Haut-Canada consentiraient à suivre le col. Taché comme chef.

Les réformistes du Haut-Canada se rappellent encore trop vivement que M. Taché les désignait sous le titre de "brillants pharisiens"; et ils considéreraient comme une insulte de l'avoir pour chef. D'ailleurs, les membres du Haut-Canada, conservateurs ou libéraux, consentiront-ils à suivre un premier qui n'est pas même dans la chambre et que le gouverneur va choisir au conseil législatif? Nous ne le pensons pas. Quand aux membres du Bas-Canada, ceux de l'opposition resteront dans l'opposition tant que les hommes actuels resteront au pouvoir, parce qu'ils sont l'incarnation de principes incompatibles avec les leurs;—et les ministériels supporteront encore le ministère, quel qu'il soit, par habitude de servilité, par intérêt, et parce que les principes sont choses indifférentes pour eux.

Il semblerait, cependant, d'après la dépêche ci-dessus, que les ex-collègues de M. Drummond veulent se débarrasser de lui. Cela ne nous surprend pas, car M. Drummond lui-même est encore trop libéral pour des tonies d'aussi belle eau que M. Cauchon et Cartier. Dans ce cas, il est probable que la phalange ministérielle diminuera de quelques membres, car c'est lui qui avait le plus d'influence personnelle, tandis que M. Cartier est celui qui en a le moins.

Cependant, les données qui nous sont parvenues de Toronto sont encore trop vagues pour que nous puissions parler avec quelque certitude, et avant que ceci soit imprimé, les explications qui doivent avoir en lieu hier soir nous seront parvenues, et en référant à nos dépêches télégraphiques, nos lecteurs apprendront davantage qu'il ne nous est possible d'en dire à présent.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'administration qui devra sortir de cette nouvelle crise ne sera pas meilleure que celle qui l'a précédée, et que le peuple aura encore à attendre quelque tems avant d'obtenir une administration véritablement honnête et capable.

INFANTICIDE.—Jeudi dernier, Catherine Vassal, veuve de François Eugène dit Champagne, de la paroisse de Varennes, fut envoyée en prison pour attendre son procès à la prochaine audience du banc de la reine, sous l'accusation d'avoir tué son enfant nouveau-né.

Le bill pour faciliter l'Incorporation des Sociétés Religieuses et de Bienfaisance.

L'hon. M. Drummond a de nouveau eu le malheur de déplaire à la Patrie qui prend occasion de son bill relatif aux incorporations religieuses et de bienfaisance pour l'attaquer. Pourquoi M. Drummond est-il plus coupable d'avoir présenté ce bill que M. Cartier et Cauchon qui l'ont autorisé dans le conseil et qui l'ont supporté dans la chambre, c'est sans doute ce que la Patrie voudra bien nous expliquer une autre fois. En attendant elle semble vouloir soumettre le gouvernement responsable à de nouvelles règles. Les ministres ne sont plus soumis à cette responsabilité collective qui s'applique à tous pour les actes de chacun d'eux, mais à une responsabilité individuelle pour les actes de tous.

La Patrie voudrait cependant faire partager cette responsabilité à l'opposition. On ne peut pousser plus loin l'inconscience. Nous ne sommes pas chargés de défendre M. Drummond ni ses collègues, mais en toute justice, et ce serait ce que nous repons les accusations qu'elle porte contre les membres de l'opposition qui ont supporté la mesure de M. Drummond, nous devons dire que cette mesure n'a rien d'aussi extraordinaire que le prétend la Patrie, et qu'en cette circonstance comme dans l'affaire Archambault, ce n'est qu'un prétexte qu'elle a voulu se donner pour préjuger ses lecteurs contre M. Drummond, mais surtout contre l'opposition à laquelle elle attribue l'origine de ce bill. Ce bill n'est après tout que la remise en vigueur d'actes et d'ordonnances antérieures en force tant dans le Bas que dans le Haut-Canada. La déclaration du roi de France, du 25 nov. 1743, faite exprès pour les colonies, commençait ainsi: "Quelque faveur que puissent mériter les établissements fondés sur des motifs de religion et de charité, il est tems que nous prenions des précautions efficaces pour empêcher qu'il n'y ait de nouvelles tentatives de former de nouveaux sans notre permission, mais encore pour que ceux qui y sont autorisés ne multiplient pas les acquisitions qui mettent hors du commerce une partie considérable des fonds et de domaines de nos colonies et des juraux traités au bien commun de la société."

Cette déclaration contient des dispositions beaucoup plus restrictives que le bill de M. Drummond. Et la Patrie qui veut s'ériger en censeur semble ne pas les connaître. Pendant que le roi catholique de France restreignait ainsi le pouvoir des corporations religieuses de ses colonies, le parlement protestant d'Angleterre faisait des dispositions semblables pour restreindre l'accumulation des propriétés entre les mains des corporations protestantes du royaume.

Le préambule de l'acte 9 Geo. 2, ch. 36, passée en 1736, sept ans seulement avant la déclaration du roi de France, est en ces termes: "Attendu que les dons et allocations de terres et de biens fonds en minime sont prohibés et restreints par la grande chartre et par diverses autres lois salutaires, comme étant préjudiciables et contraires au bien commun, cependant ce malheur public a récemment augmenté considérablement."

Comme l'on voit, M. Drummond n'a fait que remettre en vigueur des lois déjà existantes. Il n'a fait que rappeler les principes de la législation française et anglaise reconnus exacts depuis plus d'un siècle. Si nos lecteurs veulent comparer les lois de M. Drummond, ils se convaincront que les clauses de ce bill sont bien plus favorables aux corporations que n'étaient les dispositions des lois françaises et anglaises. Il n'y a donc que l'ignorance et le fanatisme ou le désir de faire tort à des adversaires politiques qui peuvent avoir dicté un article comme celui publié dans la Patrie du 19 mai courant.

Lois d'être utiles aux corporations religieuses, des articles comme ceux de la Patrie ne font que fournir des armes à leurs adversaires et leur créer des difficultés. Le chargé qui prend l'intérêt des corporations religieuses et de bienfaisance du Bas-Canada sera, nous en sommes certains, satisfait d'une mesure qui mettra les corporations à l'abri des recherches et des persécutions auxquelles elles ont été soumises en France, en Suisse, en Espagne et tout récemment dans le Pérou. Malgré que ces pays soient catholiques, cependant l'abus occasionné par l'accumulation des propriétés en main-morte a forcé leurs gouvernements à les démolir de ces propriétés. Ce qui a en lieu ailleurs serait indubitablement arrivé dans ce pays à une époque plus ou moins rapprochée, si le bill de M. Drummond n'était venu faire revivre des dispositions sages. Ce bill n'empêche pas les corporations de se créer des rentes et des revenus au moyen de placements avantageux. Il leur défend seulement de faire ces placements sur des biens-fonds. C'est là un principe dont les membres de l'opposition ont toujours réclamé l'application, et qui a réuni le vote unanime des membres de la chambre durant cette session.

Ce résultat est une ample réparation des injures que le parti ministériel adressait l'an dernier à ceux des membres de l'opposition qui avait voté pour faire l'application au Collège Masson.

Conseil-de-Ville.

SEANCE SPÉCIALE.

Mercredi, 21 mai.

Présent:—Son Honneur le Maire; les Echevins Day, Campbell, Homier, Atwater, Trudeau, McCambridge, Leclaire et Valois; les Conseillers, Corse, Rottot, Simard, Clarke, Bulmer, Townsend, Marchand, Belle, Jodoin, Masson, Ryan, Brown, Adams, Hubbard, McGrath et Lyman.

Le conseiller BULMER attire l'attention du maire et du conseil sur le dernier feu de la rue Ste Catherine. Il pense que l'investigation faite par le comité du feu sur le manque d'eau devrait être publiée, afin de tranquilliser le malais qu'en éprouve le public.

L'échevin ATWATER dit que samedi soir il n'y avait pas un nombre de membres du comité suffisant pour faire l'investigation, quoique les personnes appelées se fussent rendues. Il s'est enquis lui-même, et tout ce qu'il a pu apprendre, c'est qu'il est d'habitude de fermer les conduits d'eau tous les soirs, autrement l'eau s'écoulerait; qu'il croit que celui qui est chargé de fermer les tuyaux et de les ouvrir en cas d'incendie, ne les avait pas fermés ce soir-là, et qu'en lieu de les ouvrir lorsque le feu a eu lieu, il les a fermés. Cet homme n'a le choix, mais

MAISON DE PENSION.

Ceux de nos lecteurs qui désirent avoir une pension tranquille dans une famille respectable, et qui veulent en même tems se trouver au centre de la ville, ne peuvent mieux faire que de s'adresser chez Mme. Leprohon, No. 9, rue Bonsecours, ancien Hôtel du Peuple. Chez Mme. Leprohon, ils jouiront de tout le confort de la vie de famille, auront ce qui se trouve de mieux sur nos marchés, et l'avantage d'être au centre des affaires—pour un prix très modéré. Nous la recommandons à ceux qui aiment le bien-être et le confortable.

INCENDIES.—Dimanche matin, vers une heure, le feu s'est déclaré dans



